

Faculté ouverte de politique économique et sociale



OPES2214 Politique industrielle, de l'emploi et des relations collectives

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Ce cours a pour objet l'étude des objectifs, des moyens et des politiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour le développement des secteurs économiques, des régions et de l'emploi.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours portera sur les problèmes qui se posent actuellement en Belgique. Les dimensions européenne, nationale et régionale sont prises en compte tant en ce qui concerne les instances qui prennent les décisions que les conséquences de celles-ci. L'analyse intègre les institutions de relations collectives et leur rôle en tant qu'acteur dans ces politiques et leurs effets.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées. Une des conditions d'engagement est d'avoir remis un résumé du cours en annexe de l'acte de candidature.